



BIO FOSSE

**TRAITEMENT DES FOSSES SEPTIQUES, FOSSES TOUTES EAUX, PUISARDS
ET CANALISATIONS ATTENANTES
FORMULATION ISSUE DE LA BIOTECHNOLOGIE**

CARACTÉRISTIQUES PHYSIQUES

État : liquide

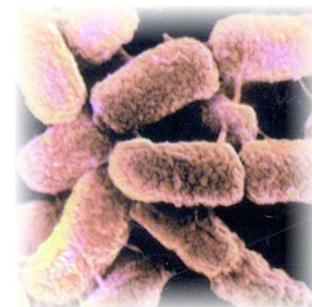
Densité : 1,05 +/- 0,03

Odeur : agréablement parfumée

Couleur : jaune ambrée

pH (à 10 %) : 7,5 +/- 0,5

Point éclair : sans



PROPRIÉTÉS

BIO FOSSE permet de restaurer et maintenir l'activité biologique des fosses qui sont souvent perturbées par les produits de la vie moderne.

Avantages : de par son action biologique, **BIO FOSSE** maintient l'équilibre des fosses, augmente leurs capacités et réduit les charges d'entretien en laissant les conduits et les tuyaux propres. Dissolution des déchets solides, des graisses, de la cellulose, de l'amidon, des protéines, des matières grasses, dégrade les déchets organiques et supprime toutes les nuisances olfactives. La digestion des matières organiques est accélérée, évitant la formation de boues excessives et de mauvaises odeurs. Les micro-organismes utilisés pour sa fabrication ne sont pas susceptibles de provoquer une maladie chez l'Homme (Groupe 1, Directive Européenne 2000/54/CE). **Comptage bactérien moyen** : 2.10^7 ufc/gr.

Domaines d'utilisation : entretien par apport biologique les fosses septiques de tous bâtiments, les fosses toutes eaux et puisards.

Utilisation de **BIO FOSSE** suivant le tableau indiqué ci-dessous

APPLICATIONS	DILUTIONS PAR SEMAINE	MODE D'EMPLOI
Fosses septiques, fosses toutes eaux, puisards. 2 à 4 personnes. 5 à 9 personnes. 10 à 20 personnes. 21 à 50 personnes. 51 à 75 personnes. 76 à 120 personnes.	50 ml. 80 ml. 150 ml. 350 ml. 650 ml. 1 Litre.	Appliquer BIO FOSSE le soir de préférence après la dernière utilisation. Verser directement dans la cuvette la dose adéquate puis tirer la chasse d'eau. Nota : afin d'obtenir un meilleur ensemencement lors d'un premier traitement, d'un redémarrage ou d'un engorgement, il est préférable d'introduire en même temps que BIO FOSSE le produit ACTI BIO à raison de 0,5 à 1 Litre par m ³ de volume de fosse ou ACTIV P à raison de 0,5 à 1 Kg par m ³ de volume de fosse. Pour un meilleur résultat, répéter le traitement initial tous les 3 à 4 mois.

Biodégradabilité : les agents de surface présents dans la formulation sont conformes au règlement CE n°648/2004 du Parlement Européen et du Conseil du 31 mars 2004 relatif aux détergents : biodégradabilité primaire au moins de 80 %; biodégradabilité finale (minéralisation) au moins de 60 %.

D.A.C.D.

Partenaire · Chimie · Environnement



Recommandations : l'utilisation de produits de nettoyage contenant de l'eau de Javel ou autres composés chlorés, ammoniacés, désinfectants ou une augmentation considérable des effluents aura pour effet de réduire l'efficacité de **BIO FOSSE**. Un traitement spécifique par une augmentation des doses est alors conseillé. En cas d'engorgement, un curage préalable de l'installation donnera des résultats plus complets et plus durables. En cas de contact avec la peau, rincer à l'eau claire. En cas de projection dans les yeux, rincer abondamment à l'eau claire. Conservation : 1 an dans son emballage d'origine, à l'abri du gel et des variations de températures, des rayons solaires directs, dans un endroit frais et ventilé. Tenir à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

D.A.C.D. ne peut avoir connaissance de toutes les applications dans lesquelles sont utilisées ses produits et des conditions de leur emploi. D.A.C.D. n'assume aucune responsabilité quant à la convenance de ses produits pour une utilisation donnée ou dans un but particulier. Les informations ne doivent en aucun cas se substituer aux essais préliminaires qu'il est indispensable d'effectuer pour vérifier l'adéquation du produit à chaque cas déterminé.